

MAIRIE DE PAUNAT

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DU 10 JUILLET2018

Date de convocation : 02/07/2018

Présents : Mme MODOLO, CHORT, DELMARES, GONZALES, MARC, MERILLOU, VOS.

Excusés : Mrs CHAPPELL, COUTOU

Absent : Mr PEYROT

1 PROTECTION DES DONNEES INFORMATIQUES

Le règlement européen impose la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) à toute autorité publique .Mr le Maire propose de nous appuyer sur l'ATD24 (agence technique départementale) pour la somme de 300 euros par an.

Le conseil adopte cette délibération.

2 GESTION DES ESPECES

Les sommes provenant des différents services rendus (photocopies, cartes postales, affranchissement, location salle) doivent être reversées au trésor public dans un certain délai, celui-ci était fixé à un versement tous les mois, il y a lieu de le modifier.

Suite à un accord avec la trésorerie, les sommes récoltées seront déposées à la perception tous les 6 mois.

3 AVIS SUR TRANSFERT DE COMPETENCE AU GRAND PERIGUEUX

- Transfert de la compétence en matière de soutiens d'aides au développement sportif et culturel.
- Transfert de la compétence en matière d'abris voyageurs.

Le conseil municipal approuve le transfert de ces 2 compétences à l'échelon de l'agglomération.

4 FPIC/FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL

Le conseil approuve le mode de répartition déjà retenu en 2017 selon l'équation $2/3$ $1/3$.

La commune percevra à ce titre la somme de 7721 euros.

5 EXAMEN DU CONTRAT DE CELINE FAUGERE

Le conseil décide de prolonger pour un an à compter du 1^{er} septembre le contrat de notre seconde secrétaire dans les mêmes conditions.

6 BORNAGE DU CHEMIN DES TREILS

Le conseil décide sur proposition de Mr le Maire de statuer de façon définitive sur ce chemin.

- Faire intervenir le géomètre pour connaître la réalité cadastrale et la propriété réelle de ce chemin
- Entreprendre la réfection de ce passage utilisé régulièrement par les habitants.

7 TRAVAUX ABBATIALE

La réfection du transept nord en gagé en juin sur un complément de dotation accordé pour le transept sud nécessite une enveloppe communale évaluée à 25 000 euros.

8 POINT D'INFOS PLUI

Mrs VOS et MARC présentent aux conseillers l'état d'avancement de ce projet mené à l'échelon intercommunal.

Après la phase de diagnostic menée sur les différentes thématiques (habitat, mobilité, urbanisme développement durable , protection des paysages)les élus assistés par le cabinet conseil ont établi le PADD (plan d'aménagement et de développement durable).

3 AXES RETENUS :

- Participer au développement économique régional, soutenir l'attractivité du territoire et le désenclaver.
- Structurer le développement autour de 4 zones (Périgueux, sa ceinture proche, les pôles relais fonctionnels (gros bourgs excentrés) les communes rurales)
- Maitriser et intégrer le développement de l'agglomération.

Mr VOS présente en suite les différentes problématiques qui nous sont concrètement proposées à l'étape du nouveau zonage des futurs espaces constructibles.

Il évoque également le répertoire de l'ensemble du petit patrimoine présent sur la commune et le mode de protection que nous devons choisir.

Nous attendons beaucoup de la visite des membres du cabinet conseil pour lever nos doutes et pouvoir faire des propositions pertinentes.

Le conseil devra lors de sa prochaine séance se prononcer sur le PADD.

La séance est levée à 19h45 .

